

Centre d'Etude et de Recherche en Santé Publique

**CERESP ASBL**

808, Route de Lennik à 1070 BRUXELLES

---

*Prévention*  
*des accidents et traumatismes*  
*en milieu scolaire*



**Rapport de recherche relatif au projet 3.2 de l'axe 3  
du Programme de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité  
en Communauté française de Belgique.**

**Christelle Senterre  
Martine Bantuelle, Alain Levêque  
Septembre 2005**

*Nous remercions vivement,*

*Messieurs Helleputte et Demarteau,  
du service Accidents sportifs, scolaires et soins de santé  
de la Compagnie Ethias.*

*Messieurs Wachtelaer et Debroux,  
du Centre interdiocésain Assurances.*

## Table des matières :

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <u>1</u>  | <u>Situation du problème</u>  | <u>5</u>  |
| <u>2</u>  | <u>Objectifs de la présente étude</u>                               | <u>8</u>  |
| <u>3</u>  | <u>Démarche méthodologique</u>                                      | <u>8</u>  |
| 3.1       | Inventaire  | 8         |
| 3.2       | Description des données collectées                                  | 9         |
| 3.3       | Analyse des données disponibles                                     | 9         |
| <u>4</u>  | <u>Résultats</u>  | <u>9</u>  |
| 4.1       | Matrice établissements scolaires / organismes assureurs             | 9         |
| 4.2       | Calcul de la couverture par organisme assureur                      | 10        |
| 4.3       | Informations obtenues   | 14        |
| 4.3.1     | Sources d'information   | 14        |
| 4.3.1.1   | Composition d'une déclaration d'accident                            | 14        |
| 4.3.1.2   | Contenu d'un contrat type d'assurance                               | 15        |
| 4.3.2     | Données quantitatives   | 16        |
| 4.3.2.1   | Mise en évidence d'un set minimum commun                            | 16        |
| 4.3.2.2   | Analyse des données obtenues  | 17        |
| 4.3.2.2.1 | Nombre total de dossiers ouverts                                    | 19        |
| 4.3.2.2.2 | Aperçu global de la situation                                       | 20        |
| 4.3.2.2.3 | Accidents au sein des établissements scolaires                      | 22        |
| 4.3.2.2.4 | Accidents sur le chemin de l'école                                  | 24        |
| 4.3.2.2.5 | Accidents en dehors des établissements scolaires                    | 27        |
| 4.3.2.2.6 | Les autres informations   | 28        |
| <u>5</u>  | <u>Discussion</u>   | <u>30</u> |
| 5.1       | Constats importants   | 30        |
| 5.2       | Limites   | 31        |
| <u>6</u>  | <u>Perspectives</u>   | <u>31</u> |
| <u>7</u>  | <u>Bibliographie</u>  | <u>33</u> |
| <u>8</u>  | <u>Annexes</u>  | <u>34</u> |
| 8.1       | Calcul de la part relative que représente le Centre interdiocésain. | 34        |
| 8.2       | Informations relatives au formulaire de déclaration en ligne        | 34        |
| 8.3       | Codes spécifiques utilisés par le Centre interdiocésain             | 35        |

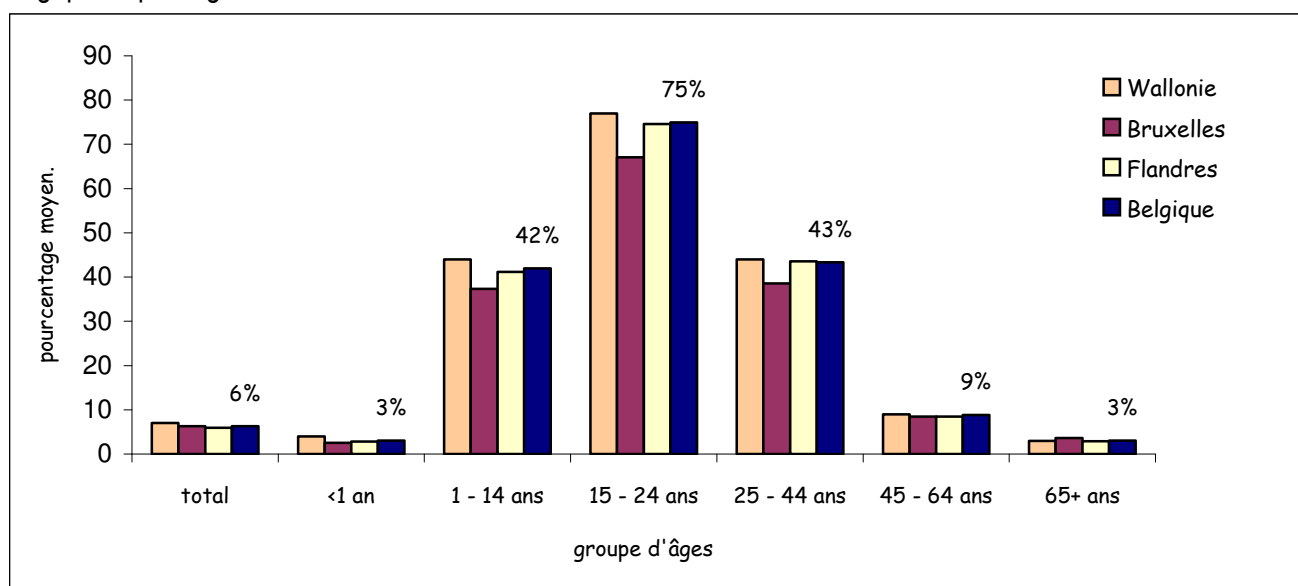
## Liste des figures, graphiques et tableaux :

|  |    |
|--|----|
| <b>Figure 1</b> : Part relative des différents réseaux au sein de la Communauté française de Belgique sur base de la population scolaire 2002 - 2003 et sur base du nombre d'établissements et implantations.....                | 12 |
| <b>Figure 2</b> : Couverture estimée des organismes assureurs avec lesquels nous avons collaborés.....   | 13 |
| <b>Graphique 1</b> : Part de la mortalité attribuable aux causes externes par groupe d'âge pour l'ensemble de la Belgique et par région.....   | 5  |
| <b>Graphique 2</b> : Evolution, entre 1987 et 1997, de la part de la mortalité attribuable au suicide et aux accidents de transports pour les 15 - 24 ans.....   | 6  |
| <b>Graphique 3</b> : Part de la mortalité attribuable aux causes externes (accidents de transports [E800-E849], suicide [E950-E959] et homicides [E960-E969] non compris ) par groupe d'âge pour l'ensemble de la Belgique ..... | 6  |
| <b>Graphique 4</b> : Répartition dans les trois catégories (en nombre absolu) des accidents scolaires déclarés auprès de la Compagnie Ethias pour les années civiles 2000, 2001, 2002 et 2003. ....                              | 20 |
| <b>Graphique 5</b> : Répartition (en nombre absolu) en fonction du lieu de survenue des accidents survenant au sein des établissements scolaires.....  | 22 |
| <b>Graphique 6</b> : Répartition (en nombre absolu) des accidents survenant en atelier ou en laboratoire.....  | 23 |
| <b>Graphique 7</b> : Répartition (en nombre absolu) des accidents survenant sur le chemin de l'école .....   | 24 |
| <b>Graphique 8</b> : Répartition (en nombre absolu) des accidents sur le chemin de l'école.....  | 25 |
| <b>Graphique 9</b> : Répartition (en nombre absolu) des accidents survenant en dehors de l'établissement scolaire.....   | 27 |
| <b>Graphique 10</b> : Evolution entre l'année scolaire 2000/2001 et 2004/2005 du nombre d'accidents survenus dans la catégorie « pendant une activité ».....   | 28 |
| <b>Graphique 11</b> : Répartition des sujets par tranches d'âge présumée*.....   | 29 |
| <b>Tableau 1</b> : Matrice organismes assureurs impliqués / établissements scolaires concernés .....   | 10 |
| <b>Tableau 2</b> : Récapitulatif de la population scolaire totale* en 2002/2003 par réseaux d'enseignement au sein de la Communauté française de Belgique. ....  | 11 |
| <b>Tableau 3</b> : Distribution des établissements et implantations du libre confessionnel et du libre non confessionnel au sein du réseau libre subventionné en Communauté française de Belgique. ....                          | 12 |
| <b>Tableau 4</b> : Set d'informations minimum commun aux 4 formulaires de déclaration d'accident collectés. 16   |    |
| <b>Tableau 5</b> : Description, par compagnie, des items de saisie employés pour catégoriser les événements survenant dans le volet « accidents à l'école » .....  | 17 |
| <b>Tableau 6</b> : Description, par compagnie, des items de saisie employés pour catégoriser les événements survenant dans le volet « accidents sur le chemin de l'école » .....   | 18 |
| <b>Tableau 7</b> : Description, par compagnie, des items de saisie employés pour catégoriser les événements survenant dans le volet « accidents en dehors de l'école » .....   | 18 |
| <b>Tableau 8</b> : Description des autres items disponibles utilisés lors de l'analyse .....   | 19 |
| <b>Tableau 9</b> : Nombre de dossiers recensés par compagnie, par année d'activité .....   | 19 |
| <b>Tableau 10</b> : Répartition (pourcentage moyen sur 4 ans) des accidents scolaires dans les trois catégories .....  | 21 |
| <b>Tableau 11</b> : Répartition (en pour cent) des accidents scolaires déclarés auprès du Centre Interdiocésain au cours des années académiques 2002/2003 (n = 33063) et 2003/2004 (n=34167). ....                               | 21 |
| <b>Tableau 12</b> : Répartition (pourcentage moyen sur 4 ans) des accidents survenant au sein des établissements scolaires.....  | 22 |
| <b>Tableau 13</b> : Répartition (pourcentage moyen sur 4 ans) des accidents survenant sur le chemin de l'école .....   | 24 |
| <b>Tableau 14</b> : Nombre de décès sur les 5 années scolaires analysées.....  | 26 |
| <b>Tableau 15</b> : Nombre de décès* recensés par l'IBSR en 2001 pour les piétons et les cyclistes de 0 à 19 ans.....  | 26 |
| <b>Tableau 16</b> : Répartition (pourcentage moyen sur 4 ans) des accidents survenant en dehors des établissements scolaires.....  | 27 |
| <b>Tableau 17</b> : Bilan « administratif » des deux relevés annuels.....  | 29 |

# 1 Situation du problème

Les accidents et les traumatismes sont un problème majeur de santé publique. En effet, les « causes externes », aussi appelées « causes non-naturelles », quelles qu'elles soient, expliquent une part importante de la mortalité chez les sujets jeunes. Comme nous le montre le graphique 1 ci-dessous, c'est parmi les tranches d'âge de 1 à 14 ans (42%), de 15 à 24 ans (75%) et de 25 à 44 ans (43%) que la mortalité attribuable aux causes externes est la plus élevée. Chez les 15 – 24 ans, ces causes externes représentent 3/4 des décès.

**Graphique 1 :** Part de la mortalité attribuable aux causes externes par groupe d'âge pour l'ensemble de la Belgique et par région.



Source : données de mortalité 1987 – 1997

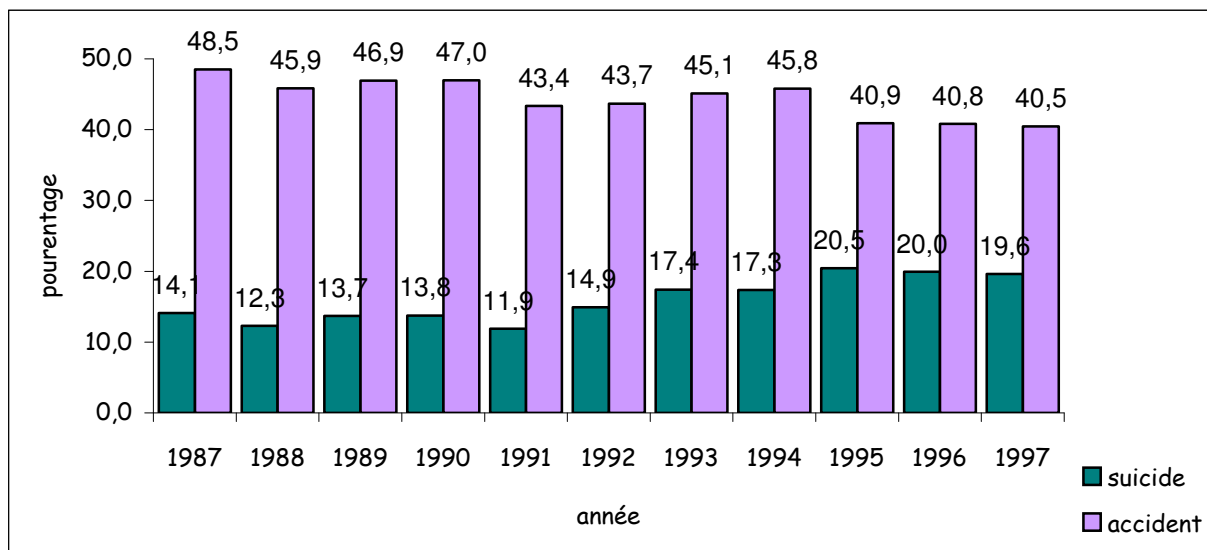
SPMA, Institut Scientifique de Santé publique <http://www.iph.fgov.be/epidemi/spma/index.htm>

Si l'on observe les données pour la Région wallonne, les résultats sont assez similaires : 44% de mortalité attribuable dans la catégorie d'âge des jeunes de 1 à 14 ans, 77% pour les 15 – 24 ans et 44% pour les (jeunes) adultes de 25 à 44 ans.

Lorsqu'on exclu les accidents de transports, les suicides et les homicides on observe une diminution plus ou moins importante des pourcentages dans tous les groupes d'âges. C'est parmi les 15 – 24 ans, que la diminution est la plus marquée. On sait que parmi ce groupe d'âge, les suicides et les accidents de transport sont les deux principales causes expliquant la majorité des décès.

En effet, comme nous pouvons le voir dans le graphique 2 présenté ci-dessous, la part de mortalité attribuable au suicide tourne au alentour de 16% avec une tendance à l'augmentation depuis 1993. La part de mortalité attribuable aux accidents de transports tourne, quant à elle aux environs de 44% avec une légère diminution depuis 1995.

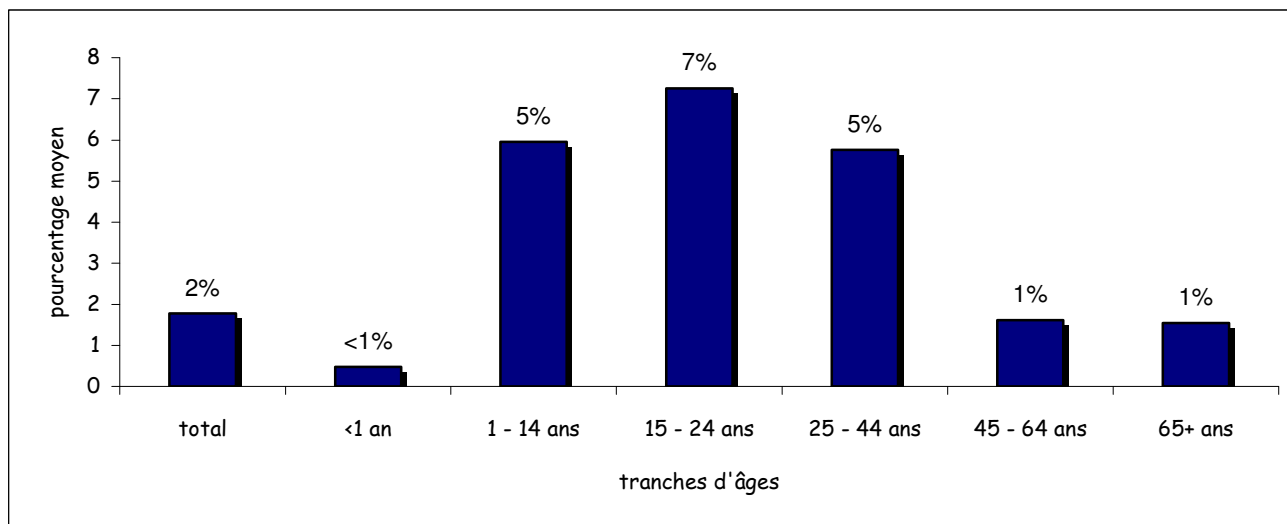
**Graphique 2 :** Evolution, entre 1987 et 1997, de la part de la mortalité attribuable au suicide et aux accidents de transports pour les 15 - 24 ans.



Source : données de mortalité 1987 – 1997  
 SPMA, Institut Scientifique de Santé publique <http://www.iph.fgov.be/epidemi/spma/index.htm>

Dès lors, si l'on ôte la part des suicides, des accidents de transports et des homicides, la part des décès par autres causes non naturelles, par groupes d'âge sont les suivantes :

**Graphique 3 :** Part de la mortalité attribuable aux causes externes (accidents de transports [E800-E849], suicide [E950-E959] et homicides [E960-E969] non compris ) par groupe d'âge pour l'ensemble de la Belgique



Source : données de mortalité 1987 – 1997  
 SPMA, Institut Scientifique de Santé publique <http://www.iph.fgov.be/epidemi/spma/index.htm>

Le graphique 3 ci-dessus nous montre donc que pour 100 décès chez les 15 - 24 ans, 7 sont attribuables à une cause externe autre que l'accident de la route, le suicide ou l'homicide.

Ces données de mortalité ne représentent évidemment que la part la plus extrême du problème, à savoir le décès de l'individu ; toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la morbidité liée aux accidents est aussi très importante. En effet, outre le nombre d'évènements fatal, il faut tenir compte de la gravité des traumatismes qui en résultent et des incapacités permanentes totale ou partielle qui peuvent se consolider.

En matière de morbidité, l'étude HBSC<sup>1</sup> de 2002 a mis en évidence que 33% des jeunes interrogés<sup>2</sup> ont dit avoir été blessé et soigné par une infirmière ou un médecin au cours des 12 derniers mois qui précédaient l'enquête. Si l'on s'intéresse au lieu de survenue de l'accident, on note que l'école est impliquée dans 24% des cas chez les filles et dans 20% des cas chez les garçons. L'étude de l'activité pratiquée au moment de l'accident, indique que le sport est la cause la plus fréquente de traumatismes tant chez les filles (38%) que chez les garçons (43%). En ce qui concerne les suites directes de l'accident, le pourcentage de jeunes accidentés ayant été absent de l'école ou ayant cessé leurs activités au moins un jour augmente de 42% à 53% entre 1998 et 2002.

Les établissements scolaires, milieux de vie pour tous les jeunes de Communauté française de Belgique, sont donc encore souvent le siège des accidents. En effet, cour de récréation, salle de gymnastique, ateliers et activités sportives semblent être des lieux à risque.

L'accident, contrairement à ce que le concept pourrait laisser croire, n'est que très rarement le résultat du hasard. Il est plutôt la concrétisation de risques dont on peut identifier et prévenir les causes. Toutefois, les circonstances de survenue de ces accidents au sein des établissements scolaires sont peu connues ; il est pourtant nécessaire de mieux les connaître si l'on souhaite développer des activités de prévention ciblées (groupe à risque, lieu à risque, activités à risque, etc.).

En matière d'accident à l'école, l'article 19 de la loi du 24 juin 1992<sup>3</sup>, stipule que

*Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont est victime un élève dans le cadre de l'activité scolaire, doit être signalé, dans les meilleurs délais, à l'école, auprès de la direction ou de son représentant.*

Les déclarations d'accidents dressées pour les compagnies d'assurances sont donc des sources d'informations importantes. En effet, se retrouvent dans cette déclaration, entre autres, l'âge de la victime, le lieu de l'accident (cour de récréation, salle de gymnastique, atelier etc.) et la description sommaire de l'évènement ; pourtant ces données ne sont à ce jour pas disponibles pour une exploitation statistique en vue d'une amélioration des politiques de prévention.

---

<sup>1</sup> Piette D. *et al* ; La santé et le bien-être des jeunes d'âge scolaire. Quoi de neuf depuis 1994 ?; ULB-PROMES ; 2003. Belgique. <http://www.ulb.ac.be/esp/promes/> (07/2005).

<sup>2</sup> Elèves de l'enseignement secondaire de 13, 15 et 17 ans.

<sup>3</sup> Loi sur le contrat d'assurance terrestre, publiée au Moniteur belge le 20.08.1992.

## 2 Objectifs de la présente étude

Face au constat qui vient d'être sommairement dressé, notre étude se fixe comme objectifs :

- ✓ **de dresser un inventaire des compagnies d'assurances qui assurent les établissements scolaires en Communauté française de Belgique,**
- ✓ **d'inventorier les spécificités de leurs supports de collecte de données et de négocier avec elles les conditions d'accès aux données,**
- ✓ **d'analyser les données disponibles**

## 3 Démarche méthodologique

### 3.1 Inventaire

L'approche, pour la construction de la base de données matricielle, s'est faite par une recherche sur Internet grâce au méta moteur Copernic (limité à la catégorie « Web Belgique »).

Les mots clés qui ont été utilisés sont les suivants :

***accidents scolaires – sinistres scolaires – assurances scolaires – assurances à l'école.***

De plus en plus d'établissements scolaires ayant leur propre site Internet, nous avons pu y trouver les règlements d'ordre intérieur. Ce document contient d'office un paragraphe consacré aux modalités de l'assurance scolaire. Lorsqu'un nom d'organisme assureur apparaissait, une recherche était faite dans les Pages d'Or afin de trouver les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse sur la toile.

Pour le calcul de la couverture, nous avons été sur le site ETNIC<sup>4</sup> afin de nous procurer les chiffres relatifs à la population scolaire et à la répartition, par réseaux, des établissements scolaires.

Pour identifier notre « interlocuteur privilégié » au sein des organismes assureurs identifiés nous avons téléphoné au numéro référencé soit sur le site Internet de l'organisme assureur, soit au numéro donné par les Pages d'or. Nous demandions à parler à un responsable du service s'occupant des accidents à l'école (gestion, encodage des déclarations etc.).

---

<sup>4</sup> ETNIC : Service des Statistiques de la Communauté française. <http://www.statistiques.cfwb.be/>



Une fois ces interlocuteurs privilégiés identifiés, nous leurs avons expliqué par téléphone le but de notre recherche. C'est ainsi que nous avons pu recevoir les formulaires de déclaration d'accidents.

### 3.2 Description des données collectées

La collaboration s'est effectuée essentiellement avec :

- ✓ le Service Accidents sportifs, scolaires et soins de santé de la Compagnie Ethias
- ✓ le Centre interdiocésain Assurances

Une fois ce premier contact établi, des échanges téléphoniques et électroniques ainsi que des rencontres en face-à-face ont eu lieu avec principalement deux organismes assureurs. Ces échanges avaient pour buts :

- de se familiariser avec le contenu global des contrats proposés aux établissements scolaires,
- d'étudier les modalités de recueil et d'encodage des données
- de négocier les possibilités d'accès aux données
- de régler les modalités de transmission, s'il y avait accord pour une transmission des données

### 3.3 Analyse des données disponibles

Des données brutes couvrant les périodes de 2000 à 2005 ont été reçues des deux compagnies citées ci-dessus.

- ✓ Pour Ethias, nous avons reçus des données par année civile, de 2000 à 2004.
- ✓ Pour le Centre interdiocésain, nous avons reçus des données pour les années académiques de 2000/2001 à 2004/2005.

Au vu des méthodes de collecte spécifique à chaque organismes, les données ont été analysées séparément.

## 4 Résultats

### 4.1 Matrice établissements scolaires / organismes assureurs

Le tableau 1 ci-dessous nous présente les compagnies qui couvrent (majoritairement) les différents types d'établissements scolaires présents sur le territoire de la Communauté française de Belgique.

Nous pouvons ainsi constater que la Compagnie Ethias couvre quasi la totalité des établissements des réseaux autres que libre. En effet, notre interlocuteur chez Ethias nous a précisé que « *tous les établissements du réseau organisé et financé par la Communauté française étaient assuré auprès d'Ethias* » et que « *la grande majorité des communes et provinces sont aussi assurées auprès d'Ethias. Ce qui globalement représente une couverture de 98% de tous ces établissements* ».

Pour les établissements du libre confessionnel, 80% de ceux-ci sont assurés auprès de 4 bureaux diocésains. Il s'agit dans ce cas de la situation pour la Belgique entière. Les 4 bureaux de courtage d'assurances sont

- le Centre interdiocésain qui couvre les établissements de Bruxelles, de Namur, du Luxembourg et du Brabant wallon et flamand
- l'Inspection du Hainaut couvre les établissements scolaires du Hainaut
- le Bureau diocésain de Liège assure les écoles de Liège
- le Limburg Diocesaan Bureel s'occupe des établissements du diocèse de Hasselt.

**Tableau 1** : Matrice organismes assureurs impliqués / établissements scolaires concernés

| <i>Types d'établissements scolaires</i>   | <i>Organismes assureurs</i> | <i>impliqués</i>   |
|---|-----------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements du <b>réseau organisé et financé</b> par la <b>Communauté française</b> de la maternelle à l'université</li> <li>• Etablissements du <b>réseau officiel</b> subventionné - <b>communal et provincial</b> - de la maternelle à l'enseignement supérieur non universitaire</li> </ul> | 98%                         | <b>Ethias</b> <sup>(1)</sup>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements du <b>réseau libre confessionnel</b> subventionné de la maternelle à l'université</li> </ul>  | 80%                         | <b>Centre interdiocésain</b> <sup>(2)</sup><br>Inspection du Hainaut <sup>(2)</sup><br>Bureau diocésain de Liège <sup>(2)</sup><br>(Limburg Diocesaan Bureel) <sup>(2)</sup> |
|   | 20%                         | KBC/CBC <sup>(1)</sup><br>AXA <sup>(1)</sup><br>Atelia <sup>(2)</sup>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements du <b>réseau libre non confessionnel</b> subventionné de la maternelle à l'université</li> </ul>  | ?                           | Ethias<br>P&V<br>AXA<br>Winterthur   |

(1) : compagnie d'assurances, (2) : bureau de courtage en assurances

Pour la construction de notre matrice, nous avons posé l'hypothèse que la répartition de la couverture observée dans le réseau libre confessionnel (80% / 20%) était la même dans chacun des 4 bureaux de courtage.

## 4.2 Calcul de la couverture par organisme assureur

Le calcul de couverture a dû se faire par approximation car nous n'avons pas pu, à ce stade de la recherche, obtenir de données exactes<sup>5</sup> à ce sujet auprès des organismes consultés.

<sup>5</sup> par données exactes nous entendons, nombre total d'établissements par localisation géographique et niveau d'enseignement

Quelques préambules sont donc à poser, à savoir :

- que nous avons calculé la part relative qu'occupent les 3 réseaux d'enseignement sur base de la population scolaire<sup>6</sup> et non à partir du nombre d'établissements et d'implantations scolaires. Cependant, pour calculer la part relative du réseau libre confessionnel, au sein du réseau libre subventionné, nous avons du utiliser le nombre d'établissements scolaires car l'information quant aux effectifs totaux d'élèves n'était pas disponible<sup>7</sup>.
- qu'en matière de couverture, les assureurs prennent comme référence pour leurs calculs et estimations le nombre d'établissements scolaires et non pas le nombre d'individus au sein des établissements.

**Tableau 2** : Récapitulatif de la population scolaire totale\* en 2002/2003 par réseaux d'enseignement au sein de la Communauté française de Belgique.

|                             | <i>total</i>  | <i>Cf</i>     | <i>OP + OC</i> | <i>Libre</i>  |
|-----------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| <i>total</i>                | <b>986996</b> | <b>170620</b> | <b>321097</b>  | <b>495251</b> |
| maternel                    | 161025        | 12687         | 82659          | 61679         |
| primaire                    | 324238        | 33156         | 153079         | 138003        |
| secondaire                  | 359809        | 90765         | 57664          | 211380        |
| supérieur non universitaire | 79279         | 17080         | 23695          | 38476         |
| universités                 | 62645         | 19932         | -              | 45713         |

Source : ETNIC, <http://www.statistiques.cfwb.be/>

\*Par population scolaire totale on entend donc l'ensemble des élèves – étudiants de la maternelle à l'université.

Cf = réseau organisé et financé par la Communauté française, OP + OC = réseau de l'enseignement officiel provincial et communal, libre = réseau de l'enseignement libre subventionnée confessionnel et non confessionnel.

Le tableau 2 ci-dessus nous montre que globalement, sans distinction de niveau, le réseau d'enseignement organisé et financé par la Communauté française (Cf) englobe 17% des effectifs totaux, le réseau de l'enseignement officiel subventionné -communal et provincial – (OP&OC) englobe 33% des effectifs et le réseau de l'enseignement libre subventionné – confessionnel et non confessionnel – représente 50% des effectifs globaux. Si l'on observe la répartition par niveau d'enseignement, on note que pour l'enseignement maternel et primaire, c'est le réseau de l'enseignement officiel subventionné -communal et provincial – qui englobe le plus d'effectifs (respectivement 54 et 47%), tandis qu'au niveau de l'enseignement secondaire, supérieur hors universitaire et des universités, c'est le réseau de l'enseignement libre subventionné – confessionnel et non confessionnel – qui englobe le plus d'effectifs (respectivement 59, 49 et 73%).

En ce qui concerne la part relative du libre confessionnel au sein du réseau libre, le tableau 3 ci-dessous nous montre que le libre confessionnel représente 96% du réseau libre subventionné.

<sup>6</sup> effectifs totaux d'élèves pour l'année 2002/2003

<sup>7</sup> pour rappel, nous avons travaillé sur base des statistiques disponibles sur le site ETNIC de la Communauté française. <http://www.statistiques.cfwb.be/>

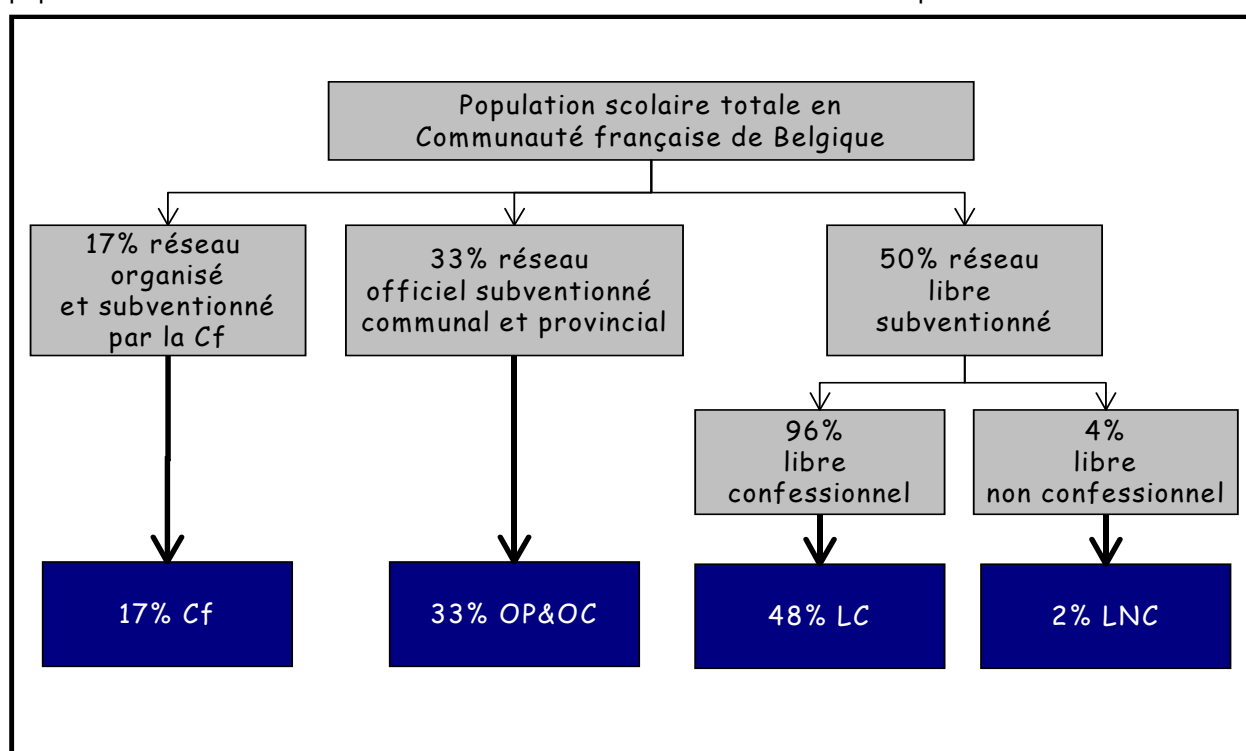
**Tableau 3** : Distribution des établissements et implantations du libre confessionnel et du libre non confessionnel au sein du réseau libre subventionné en Communauté française de Belgique.

|                         | <i>total du libre</i> | <i>LC</i>   | <i>LNC</i> |
|-------------------------|-----------------------|-------------|------------|
| <i>total</i>            | <b>2844</b>           | <b>2739</b> | <b>105</b> |
| nombre d'établissements | 1206                  | 1158        | 48         |
| nombre d'implantations  | 1638                  | 1581        | 57         |

Source : ETNIC, <http://www.statistiques.cfwb.be/>

La figure 1 ci-dessous nous présente donc, sur base des tableaux précédents, la part relative occupée par les différents réseaux au sein de la Communauté française de Belgique.

**Figure 1** : Part relative des différents réseaux au sein de la Communauté française de Belgique sur base de la population scolaire 2002 – 2003 et sur base du nombre d'établissements et implantations.



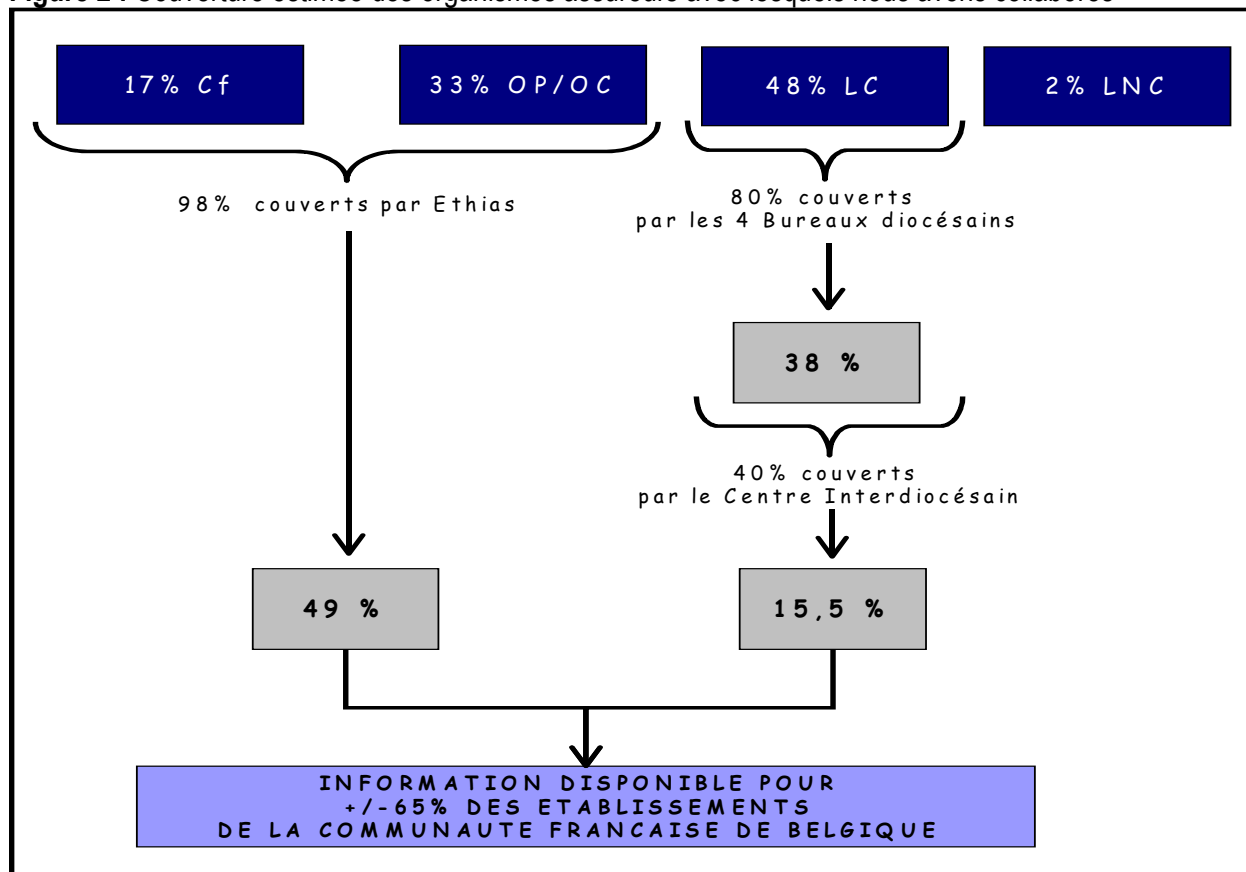
Avant de pouvoir donner un aperçu global de la proportion de population scolaire<sup>8</sup> pour laquelle nous pourrions donner des informations<sup>9</sup>, il nous faut encore estimer la part relative que représente le Centre interdiocésain, organisme avec lequel nous avons collaboré. D'après les calculs donnés en annexe 1 nous pouvons dire que celui-ci couvre 40% du total des étudiants dans le réseau libre confessionnel.

<sup>8</sup> population scolaire totale en Communauté française de Belgique

<sup>9</sup> nous entendons par là que si l'on arrivait à assembler les données d'Ethias et du Centre interdiocésain, on pourrait donner un aperçu de la situation pour X% de la population scolaire totale.

Au vu des pourcentages de couverture déclarés par les deux organismes avec lesquels nous avons collaborés, les résultats qui seront présentés dans la suite de ce rapport, nous donne un aperçu de la problématique des accidents pour environ 65 pour cent de la population dans les établissements scolaires en Communauté française de Belgique (voir la figure 2 ci-dessous).

**Figure 2 : Couverture estimée des organismes assureurs avec lesquels nous avons collaborés**



Au-delà de cet aperçu, il est difficile de donner des précisions sur les caractéristiques du dénominateur en terme d'âge, de sexe ou de répartition géographique car nous n'avons aucune précision quand à la composition de la population réellement couverte.

Dès lors, il est impossible de produire des incidences<sup>10</sup> et des prévalences<sup>11</sup> en fonction de paramètres pourtant essentiels comme l'âge, le sexe, le niveau scolaire etc.

Notons juste que si l'on veut traduire le pourcentage de couverture en nombre d'individus couverts, nous aurions :

- Pour **Ethias** : une couverture d'environ **481883** élèves – étudiants tous niveaux d'enseignement confondus.
- Pour le **Centre interdiocésain** : une couverture d'environ **174569** élèves – étudiants tous niveaux d'enseignement confondus.

<sup>10</sup> Incidence = fréquence de survenue d'un phénomène de santé (ancien et nouveaux cas) dans une population (nombre de cas présents ramenés à la population)

<sup>11</sup> prévalence = fréquence d'un phénomène de santé (ancien et nouveaux cas) dans une population (nombre de cas présents ramenés à la population)

## 4.3 Informations obtenues

### 4.3.1 Sources d'information

Les matériaux qui ont été utilisés dans le cadre de cette recherche sont:

- **pour Ethias :**
  - les formulaires de déclaration d'accident version papier et version on-line
  - les données annuelles (en nombre de dossiers ouverts) pour les années 2000 à 2003 (année civile).
- **pour le Centre Interdiocésain :**
  - les formulaires de déclaration d'accident version papier et version on-line
  - les données annuelles des années scolaires de 2000/2001 à 2004/2005
  - un contrat type d'assurance

#### 4.3.1.1 Composition d'une déclaration d'accident

Un formulaire de déclaration d'accident se compose de plusieurs volets. Cette composition est globalement semblable quel que soit l'organismes assureur.

On y trouve

- une première partie, à compléter par le déclarant (qui est soit le directeur de l'établissement scolaire ou son représentant). Cette partie reprend toutes les **informations administratives** (nom de l'établissement, numéro de police, nom et adresse de la victime, etc.) et **la description de l'accident** (lieu, causes, circonstance etc.).
- une seconde partie qui est en fait le **certificat médical** que la victime devra faire remplir lorsqu'elle sera examinée par le médecin (médecin généraliste ou médecin urgentiste).
- Un troisième volet concerne les **frais engagés**. Pour la compagnie Ethias, les justificatifs (notes justificatives, décomptes de la mutualité etc.) doivent être envoyés tels quels par voie postale. Pour le Centre interdiocésain, cette partie est structurée sous forme d'un « relevé de débours » auquel il faut aussi joindre les pièces justificatives.

Ce sont donc plus spécifiquement les volets relatifs au certificat médical et à la description de l'accident qui nous sont utiles dans le cadre de notre recherche.

#### 4.3.1.2 Contenu d'un contrat type d'assurance

Qu'il s'agisse d'un contrat établi par Ethias ou par le Centre interdiocésain, une base commune est retrouvée. Globalement, les polices collectives d'assurances comportent au minimum deux garanties : **l'assurance responsabilité civile** et **l'assurance contre les accidents corporels**. A cela vient très souvent s'ajouter la protection juridique et la responsabilité objective.

En ce qui concerne les activités qui sont couvertes par ces garanties :

- ✓ Toutes les activités scolaires et parascolaires<sup>12</sup>, relatives à l'établissement désigné
- ✓ Les activités sportives courantes pratiquées
- ✓ Les activités de vacances organisées.

En ce qui concerne l'application de ces garanties :

- ✓ Sur le chemin de l'école<sup>13</sup> c'est la garantie « **individuelle accidents** » qui intervient
- ✓ En vie scolaire : ce sont les garanties « **responsabilité civile** », « **individuelle accidents** » et « **protection juridique** » qui interviennent.

A titre d'exemple, le Centre interdiocésain nous a fourni un contrat type. Celui-ci est composé de 4 garanties<sup>14</sup> :

1/ la garantie « **responsabilité civile** » qui couvre, dans les limites du contrat, les dommages corporels ou matériels<sup>15</sup> causés par un des assurés à un tiers dans le cadre de l'activité scolaire. En d'autres termes, ce volet sert à indemniser les victimes lorsque la responsabilité d'un élève, d'un enseignant ou de l'école est en cause suite à un accident<sup>16</sup>.

2/ la garantie « **individuelle accidents** » qui couvre les accidents survenus dans le cadre de l'activité scolaire. Les assurés sont donc couverts en dehors de toute recherche de responsabilité d'un de ceux-ci. Pratiquement, ce sont les frais médicaux, l'invalidité permanente et le décès qui sont indemnisés. L'intervention de l'assureur s'effectuera complémentirement aux prestations légales de l'assurance maladie-invalidité ou de l'organisme qui en tient lieu. Il est important de préciser que ce type d'assurances n'est pas obligatoire (sauf dans l'enseignement technique)<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> ce sont les activités obligatoires ou facultatives directement liées à la scolarisation de l'élève. Ce sont également les activités de formation dans le cadre de stage, d'apprentissage ou de la formation professionnelle en alternance.

<sup>13</sup> c'est le trajet pour se rendre ou revenir des cours ou d'une activité par un itinéraire direct dans des limites de temps normales eu égard au moyen de transport utilisé

<sup>14</sup> document explicatif édité par le Centre interdiocésain, à destination des établissements scolaires.

<http://www.interdio.be/public/FR/services/Assurance/Doc/RetourEcole.pdf>

<sup>15</sup> La plupart du temps, l'assurance scolaire ne couvre pas les dommages matériels (exemples : les bris de lunettes, les vêtements déchirés, les vols, les pertes d'objets personnels, les dégâts matériels aux véhicules etc.).

<sup>16</sup> Coteur J.P., Louyet P., Masse J.L., Moriau A., *Accident à l'école : qui paie ?*, Budget & Droits, septembre/octobre 2002 – N°164, pp 10 – 13. Belgique

<sup>17</sup> ibidem

3/ la garantie « **responsabilité objective** » est un volet rendu obligatoire<sup>18</sup> au sein des établissements scolaires. Elle couvre les dommages matériels et corporels aux tiers<sup>19</sup> à la suite d'un incendie ou d'une explosion dans les bâtiments.

4/ la garantie « **protection juridique** » garanti à l'établissement scolaire un accès au droit, à la justice. Cela se concrétise par la prise en charge des frais et honoraires des avocats, conseillers, experts etc. lors d'une action en justice telle une défense civile ou une défense pénale par exemple.

## 4.3.2 Données quantitatives

### 4.3.2.1 Mise en évidence d'un set minimum commun

Nous avons souhaiter établir un **set minimum commun de données** aux formulaires analyser de façon à standardiser les demandes et analyses auprès des compagnies partenaires. Le tableau 4 ci-dessous nous présente donc les items qui sont communs aux 4 formulaires de déclarations d'accidents qui étaient en notre possession<sup>20</sup>.

**Tableau 4** : Set d'informations minimum commun aux 4 formulaires de déclaration d'accident collectés

|  | <i>Ethias papier</i><br>(1) | <i>Ethias on-line</i><br>(2)** | <i>CID papier</i><br>(3) | <i>CID on-line</i><br>(4)** |
|--|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| <b><u>§ partie déclaration "proprement dite"</u></b> |                             |                                |                          |                             |
| date de naissance de la victime                      | oui                         | oui*                           | oui                      | oui*                        |
| date de l'accident                                   | oui                         | oui*                           | oui                      | oui*                        |
| lieu de l'accident                                   | item prédéfini              | item prédéfini*                | zone libre               | item prédéfini*             |
| description détaillée de l'accident                  | zone texte                  | zone texte*                    | zone texte               | item prédéfini*             |
| <b><u>§ certificat médical</u></b>                   |                             |                                |                          |                             |
| lésions  | zone texte                  |                                | zone texte               |                             |
| concours d'un état antérieur                         | O/N + zone texte            |                                | zone texte               |                             |
| conséquences probables de l'accident ou prévision    | zone texte                  |                                | choix + zone texte       |                             |

[source : formulaires papier et on-line de chez Ethias et formulaires papier et on-line du Centre Interdiocésain]

\* les items portant ce signet sont ceux devant obligatoirement être complété par l'assuré lorsqu'il remplit sa déclaration.

\*\* voir l'annexe 2 pour plus d'informations sur le système de déclaration en ligne

<sup>18</sup> législation de 1979, entrée en vigueur en 1992

<sup>19</sup> personne extérieure au contrat et qui bénéficiera d'une indemnisation si elle est victime ou lésée, mais dont la responsabilité peut également être recherchée en tant qu'auteur d'un dommage

<sup>20</sup> comme cela est indiqué plus haut, les 4 formulaires sont en fait des paires. En effet, nous avons à la fois la version papier et la version on-line des déclarations d'accidents des deux organismes avec les quels nous avons collaborés



### 4.3.2.2 Analyse des données obtenues

Bien que nous ayons établi un set minimum commun de données, il n'est pas possible de rassembler les données des deux organismes pour une présentation unique, puisque que, comme nous le montre les tableaux 5, 6, 7 et 8 ci-dessous, les modalités de saisies sont spécifiques à chaque groupe assureur. De plus, le nombre de dossiers ouverts « annuellement » est arrêté sur base de l'année civile pour Ethias et sur base de l'année scolaire pour le Centre interdiocésain.

Les informations seront donc présentées par organisme sans aucune intention de comparaison. Notons que ces différences nous permettent d'avoir une vision plus large de la situation, ce qui est intéressant dans le cadre de cette première approche des informations disponibles.

**Tableau 5** : Description, par compagnie, des items de saisie employés pour catégoriser les évènements survenant dans le volet « accidents à l'école »

| <i>Ethias</i>                       | <i>Centre interdiocésain</i>               |
|-------------------------------------|--|
| pendant les cours théoriques        | -  |
| -                                   | en classe                                  |
| -                                   | autres locaux que classe                   |
| pendant les cours pratiques         |  |
| -                                   | en atelier mécanique                       |
| -                                   | en atelier ébénisterie                     |
| -                                   | dans un autre atelier                      |
| -                                   | au labo                                    |
| dans la cour de récréation          | cour de récréation                         |
| au cours d'EPS (éducation physique) | gymnastique/terrain de foot/salle de sport |
| à l'internat                        | à l'internat                               |
| -                                   | à la garderie                              |
| accidents divers                    | -  |
| causés à des tiers                  | -  |

Le tableau 5 ci-dessus, nous montre qu'il y a peu d'équivalence entre les items utilisés par les deux compagnies. Seuls les items « cour de récréation » et « internat » semblent identiques. Le Centre interdiocésain propose une répartition intéressante en matière d'items relatifs aux accidents survenants dans les ateliers ou les laboratoires.

**Tableau 6** : Description, par compagnie, des items de saisie employés pour catégoriser les événements survenant dans le volet « accidents sur le chemin de l'école »

| <i>Ethias</i>          | <i>Centre interdiocésain</i>                      |
|------------------------|---|
| à pied                 | piéton  |
| en vélo                | bicyclette  |
| en moto                | -   |
| en voiture             | -   |
|                        | véhicule motorisé                                 |
| en transport en commun | -   |
| en bus scolaire        | -   |
| -                      | sur le chemin de l'école (ramassage scolaire)     |
| -                      | accident de la circulation (lors d'une excursion) |

Le tableau 6 ci-dessus, nous montre que seules les catégories « piéton » et « bicyclette/ vélo » sont retrouvées au sein des deux compagnies.

**Tableau 7** : Description, par compagnie, des items de saisie employés pour catégoriser les événements survenant dans le volet « accidents en dehors de l'école »

| <i>Ethias</i>                           | <i>Centre interdiocésain</i>                   |
|---|--|
| stage                                   | stage  |
| -                                       | accident du travail lors d'un stage            |
| -                                       | activités                                      |
| activité avec surveillance              | -  |
| activité sans surveillance              | -  |
| activités sportives ou diverses         | activités de sport (mais hors contrat de base) |
| déplacement avec surveillance           | -  |
| déplacement sans surveillance           | -  |
| hors école, divers                      |  |
| causés à des tiers en dehors de l'école | -  |

C'est au sein du volet « accident en dehors de l'école » (tableau 7) qu'il y a le moins de concordances entre les items de saisies des deux organismes assureurs.

**Tableau 8** : Description des autres items disponibles utilisés lors de l'analyse

| <i>Ethias</i> | <i>Centre interdiocésain</i>                                    |
|---------------|---|
|               | <u>autres documents</u>   |
| -             | intervention pour des lunettes                                  |
| -             | Bagarres + agressions <sup>*1</sup>                             |
| -             | vols divers + vols de bicyclette <sup>*1</sup>                  |
| -             | dégâts (vestimentaires, à un vélo, à un véhicule) <sup>*1</sup> |
| -             | RC d'un assuré possible   |
|               | <u>autres documents</u>   |
| -             | contrat d'assurance scolaire type                               |
| -             | listes des déclarations d'accidents <sup>*2</sup>               |

\*1 : bien que présentées sur une même ligne, ces items sont répertoriés de manière indépendante dans les fichiers de données.

Le Centre interdiocésain couvre toute une série situations ne faisant pas directement référence à un accident corporel. Toutefois ces données ont leur utilités puisqu'elles peuvent refléter un autre aspect de la réalité scolaire. La « liste des déclarations d'accidents<sup>\*2</sup> » correspond à un dossier qui est envoyé à chaque établissement scolaire assuré par le Centre interdiocésain. Ce document renseigne l'établissement scolaire sur sa situation en matière de sinistres. On y retrouve : le numéro du dossier, la date de l'accident, le nom et l'adresse de la victime, sa date de naissance, le signalement des documents manquants (afin que le dossier soit complet) et les montants qui ont déjà été remboursés.

#### 4.3.2.2.1 Nombre total de dossiers ouverts

Le tableau 9 ci-dessous nous présente de façon globale, le nombre de dossiers ouverts par année d'activité.

**Tableau 9** : Nombre de dossiers recensés par compagnie, par année d'activité

| <i>Ethias</i>    | <i>Centre interdiocésain</i> |
|------------------|------------------------------|
| par année civile | par année scolaire           |
| 2000 : 35362     | 2000 / 2001 : 32473          |
| 2001 : 35276     | 2001 / 2002 : 38862          |
| 2002 : 33005     | 2002 / 2003 : 32041          |
| 2003 : 34390     | 2003 / 2004 : 35446          |
|                  | 2004 / 2005 : 37494          |
| moyenne : 34508  | moyenne : 35263              |

On observe un nombre d'ouverture de dossiers similaire tant chez Ethias qu'au Centre interdiocésain bien que la population couverte par le Centre interdiocésain représente moins de la moitié (+/- 40%) de celle couverte par Ethias<sup>21</sup>.

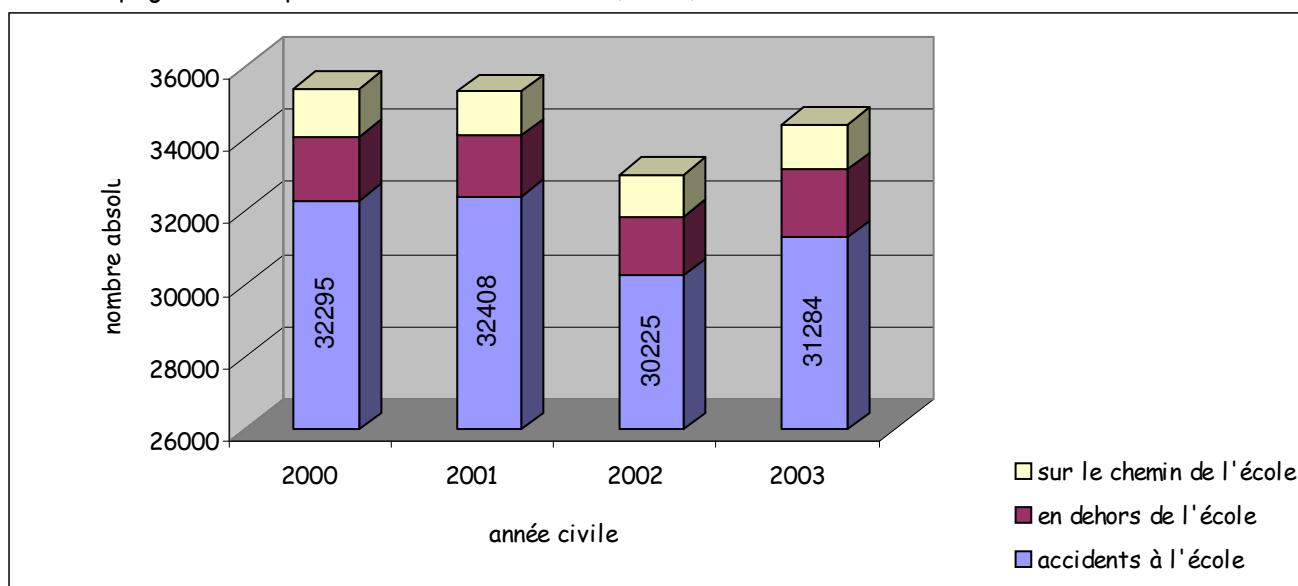
Une des explications possibles est que les catégories d'évènements pour les quelles le Centre interdiocésain offre une couverture sont plus nombreuses que celles prises en charge par Ethias.

En effet, comme nous avons pu le voir dans un tableau précédent, le Centre interdiocésain intervient notamment en cas vols d'effets personnels, de dégâts matériels, de bagarre ou d'agression par exemple. L'idéal aurait donc été de pouvoir extraire de ce nombre annuel, les dossiers faisant intervenir d'autres catégories ne concernant pas directement un élève – étudiant ou ne faisant pas directement références à un accident corporel<sup>22</sup>.

#### 4.3.2.2 Aperçu global de la situation

Avant d'entrer dans les détails de chaque grande catégorie<sup>23</sup>, voici un aperçu général de la situation :

**Graphique 4** : Répartition dans les trois catégories (en nombre absolu) des accidents scolaires déclarés auprès de la Compagnie Ethias pour les années civiles 2000, 2001, 2002 et 2003.



(n 2000 = 35362), (n 2001 = 35276), (n 2002 = 33005), (n 2003 = 34390)

Le graphique 4 nous montre que les accidents scolaires ont lieu dans la grande majorité des cas au sein même des établissements scolaires.

<sup>21</sup> pour rappel, la population couverte estimée pour Ethias est de 481883 individus et est de 174569 pour le Centre interdiocésain

<sup>22</sup> ces autres catégories sont entre autres : les frais couvrant les accidents arrivés à un bénévole, les frais engagés lors de l'annulation d'un voyage scolaire ou lors du rapatriement d'un élève, les frais à la suite d'un dégât des eaux etc.

<sup>23</sup> pour rappel : les trois grande catégories retrouvées sont primo les accidents survenant au sein de l'établissement scolaire, secundo les accidents survenant en dehors de l'établissement scolaire et tertio les accidents se produisant sur le trajet de l'école.

En effet, si l'on observe la moyenne, exprimée en pour cent, calculée sur les 4 ans (voir tableau 10 ci-dessous), on voit que la catégorie « accidents à l'école » représente plus de 90% des déclarations. Les « accidents en dehors de l'école », tels les accidents survenant lors d'une activité ludique ou culturelle, ne représente que 5% de l'ensemble.

Les accidents sur le chemin de l'école sont incriminés dans environ 4% des cas.

**Tableau 10** : Répartition (pourcentage moyen sur 4 ans) des accidents scolaires dans les trois catégories

|                          | <i>Moyenne en %</i> |
|--------------------------|---------------------|
| accidents à l'école      | 91,4                |
| en dehors de l'école     | 5,0                 |
| sur le chemin de l'école | 3,6                 |

[calculée sur base des données Ethias de 2000 à 2003].

Le Centre interdiocésain nous a fourni ses propres estimations pour les années scolaires 2002/2003 et 2003/2004 (voir le tableau 11 ci-dessous). Comme pour Ethias, nous observons que c'est au sein même de l'établissement scolaire qu'ont lieu plus de 3/4 des accidents. En effet, si l'on somme les catégories « cour de récréation », « gymnastique et activités sportives », « classe », « autres locaux » et « ateliers/labo », le pourcentage observé est de 81% pour 2002/2003 et de 80% pour 2003/2004. Pour ce qui est des accidents sur le chemin de l'école, le pourcentage moyen chez Ethias est de 3,6 tandis qu'il est de près de 8% pour le Centre interdiocésain. Cette différence pourrait s'expliquer, une fois de plus, par des modalités de saisies différentes pour chaque organismes assureurs.

**Tableau 11** : Répartition (en pour cent) des accidents scolaires déclarés auprès du Centre Interdiocésain au cours des années académiques 2002/2003 (n = 33063) et 2003/2004 (n=34167).

|                            | <i>2002/2003*</i> | <i>2003/2004*</i> |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| cour de récréation         | 41,0              | 37,0              |
| gym et activités sportives | 31,0              | 33,0              |
| en classe                  | 5,0               | 5,0               |
| autres locaux              | 2,0               | 3,0               |
| ateliers/labos             | 2,0               | 2,5               |
| activités parascolaires    | 3,0               | 5,0               |
| stages                     | 1,0               | 1,0               |
| chemin de l'école          | 8,5               | 8,0               |
| divers                     | 6,5               | 5,5               |

\* pourcentages reçus tels quels du Centre Interdiocésain.

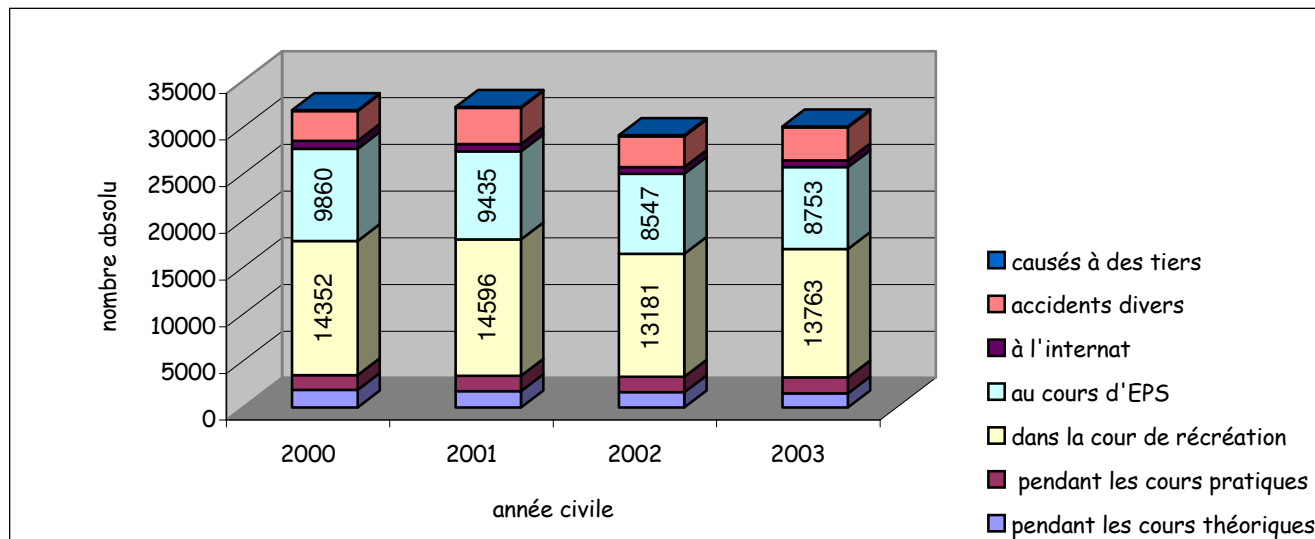
Comme expliqué précédemment, les données « brutes » qui nous ont été fournies sont ventilées par catégories, globalement identiques mais toutefois bien spécifiques à chaque organisme assureur.

De plus, au vu de la spécificités de certaines catégories, toutes les données reçues n'ont pas pu être traitées<sup>24</sup>.

#### 4.3.2.2.3 Accidents au sein des établissements scolaires

En ce qui concerne les accidents survenant au sein de la structure scolaire, le graphique 5 ci-dessous nous montre que la majorité des accidents ont lieu dans la cour de récréation ou pendant le cours de gymnastique.

**Graphique 5 :** Répartition (en nombre absolu) en fonction du lieu de survenue des accidents survenant au sein des établissements scolaires



[données Ethias 2000 (n = 31844), 2001 (n = 32197), 2002 (n = 29170) et 2003 (n = 30097)].

Si on observe le pourcentage moyen calculé sur les 4 ans (tableau 12 ci-dessous), on voit en effet que la cour de récréation et le cours d'éducation physique sont impliqués dans 75% des cas à concurrence d'environ 45% pour la cour de récréation et près de 30% pour le cours d'éducation physique. Des pourcentages similaires sont observées dans les données du Centre interdiocésain (environ 40% d'accidents dans la cour de récréation et environ 30% d'accidents en cours de gymnastiques)

**Tableau 12 :** Répartition (pourcentage moyen sur 4 ans) des accidents survenant au sein des établissements scolaires

|   | Moyenne en % |
|---|--------------|
| pendant les cours théoriques              | 5,5          |
| pendant les cours pratiques               | 5,3          |
| dans la cour de récréation                | 45,3         |
| au cours d'éducation physique (EPS) / gym | 29,7         |
| à l'internat                              | 2,5          |
| accidents divers                          | 11,3         |
| causés à des tiers                        | 0,4          |

[calculée sur base des données Ethias de 2000 à 2003].

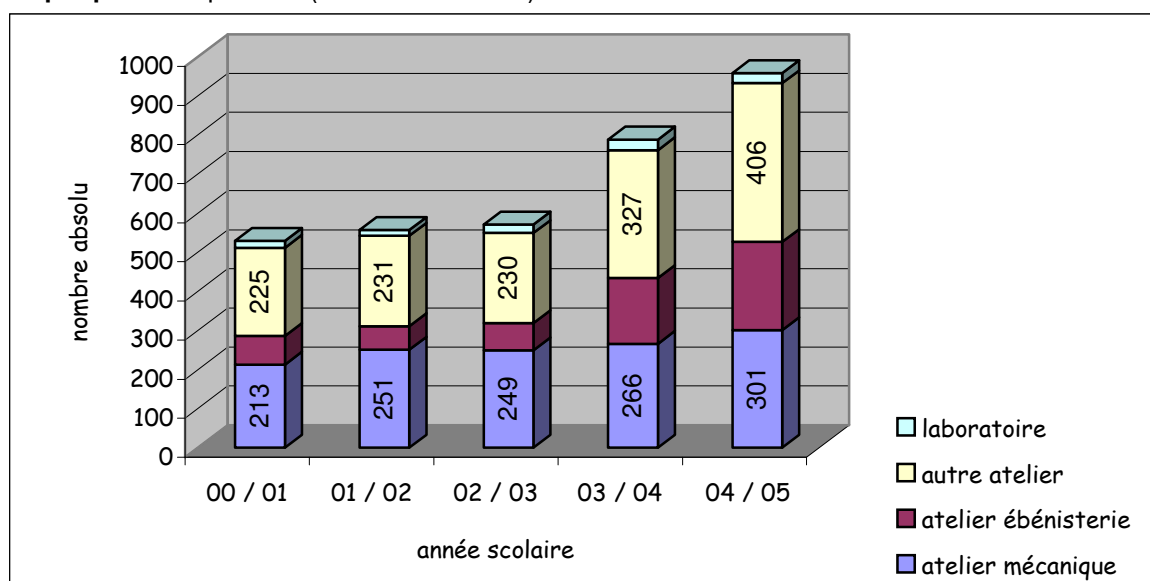
<sup>24</sup> Certaines spécificités de codes utilisés par le Centre interdiocésain sont expliquées dans l'annexe 3.

Nous ne disposons malheureusement pas d'informations qui nous permettraient de donner la répartition en fonction de paramètres influençant tels l'âge et/ou le sexe.

D'autres études, notamment la base de données BAOBAC produite par l'Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur en France<sup>25</sup>, a montré pour l'année scolaire 2003/2004 que 21% des accidents déclarés dans l'enseignement primaire surviennent à l'occasion de la pratique d'une activité d'éducation physique et sportive. En secondaire ce pourcentage grimpe à 54%.

Comme cela a déjà été signalé plus haut dans ce document, le Centre Interdiocésain propose une répartition intéressante des lieux de survenue des accidents au sein des établissements scolaires. En effet, une distinction est faite pour les accidents survenant en classe ou survenant au sein d'ateliers ou de laboratoire. Bien sur, les populations concernées par ces catégories ne correspondent pas à la population globale couverte puisque notamment les cours en atelier et en laboratoire ne font leur apparition, en général, qu'à partir de la secondaire.

**Graphique 6** : Répartition (en nombre absolu) des accidents survenants en atelier ou en laboratoire



[données du Centre Interdiocésain de 2000/2001 à 2004/2005]

On observe une augmentation du nombre d'accidents en atelier (graphique 6).

En effet entre les années scolaires 2000/2001 et 2004/2005, le nombre total d'accidents survenus dans un atelier ou un labo est passé de 529 évènements à 958, soit près du double (1,8). On observe aussi que le nombre d'occurrence en atelier d'ébénisterie à tripler en 5 ans.

<sup>25</sup> Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur, La base de données accidents BAOBAC, année scolaire 2003 – 2004 ; France.  
[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/baobac\\_2004.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/baobac_2004.pdf) (07/2005).

Plusieurs hypothèses peuvent être émises face à cette augmentation :

1° : il y a eu un changement de profils des établissements couverts.

2° : le nombre d'établissements proposant une orientation à finalité technique et ou professionnelle est plus important en Communauté française de Belgique en 2004/2005 qu'en 2000/2001

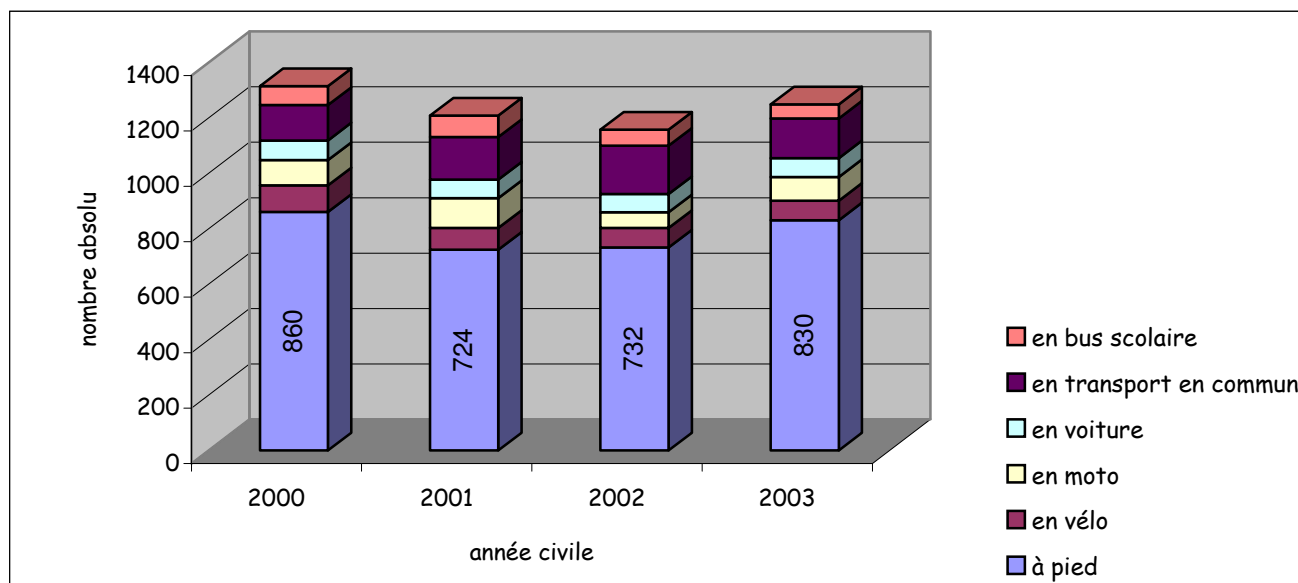
3° : ces catégories ont été redéfinies et n'englobent plus les mêmes événements qu'avant.

A ce stade de l'analyse nous ne pouvons pas apporter de réponse à ces hypothèses.

#### 4.3.2.2.4 Accidents sur le chemin de l'école

Le graphique 7 ci-dessous nous montre que le mode de déplacement le plus souvent impliqué lors d'un accident sur le chemin de l'école est le mode pédestre. En effet, la moyenne calculée sur 4 ans (tableau 13 ci-dessous) nous indique qu'environ 64% des accidents sur le chemin de l'école implique un piéton.

**Graphique 7** : Répartition (en nombre absolu) des accidents survenant sur le chemin de l'école



[données Ethias 2000 (n = 1314), 2001 (n = 1207), 2002 (n = 1157) et 2003 (n = 1248)].

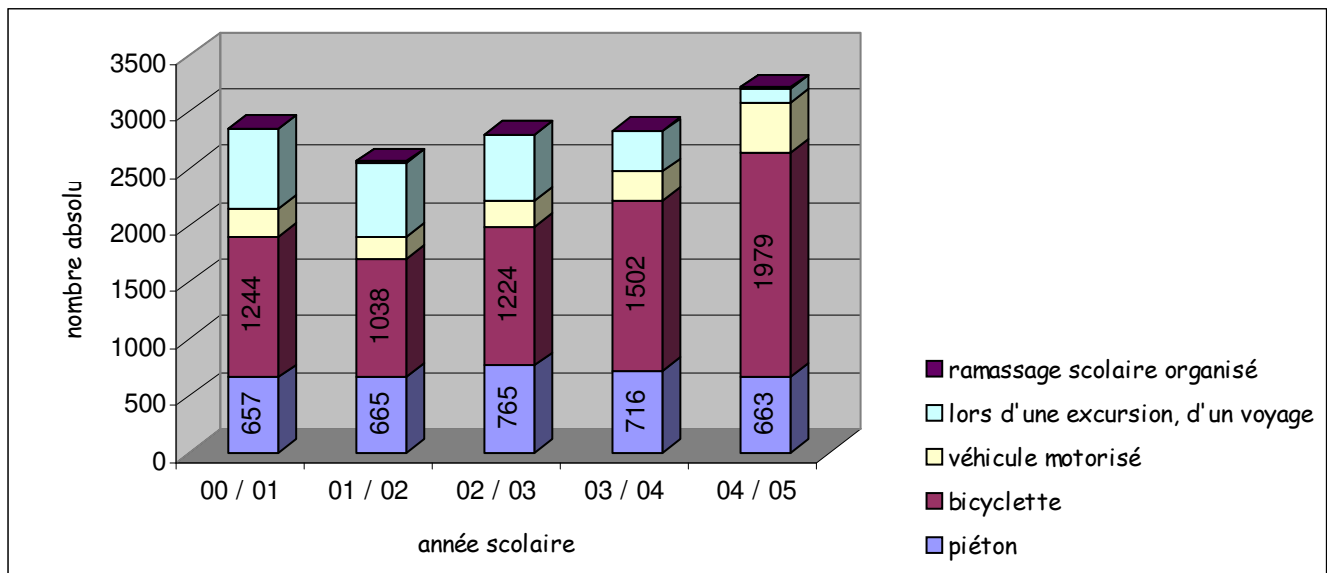
**Tableau 13** : Répartition (pourcentage moyen sur 4 ans) des accidents survenant sur le chemin de l'école

|                        | <i>Moyenne en %</i> |
|------------------------|---------------------|
| à pied                 | 63,8                |
| en vélo                | 6,4                 |
| en moto                | 6,9                 |
| en voiture             | 5,5                 |
| en transport en commun | 12,1                |
| en bus scolaire        | 5,2                 |

[calculée sur base des données Ethias de 2000 à 2003].



**Graphique 8** : Répartition (en nombre absolu) des accidents sur le chemin de l'école



[données du Centre Interdiocésain 2000/01 (n= 2853), 01/02 (n= 2562), 02/03 (n= 2794), 03/04 (n= 2839), 04/05 (n= 3211) ]

Pour les données issues du Centre interdiocésain, on note une répartition différente de celle observée parmi les données fournies par Ethias. En effet, 49% des accidents sur le trajet de l'école sont des accidents en bicyclette, soit 7,5 fois plus que chez Ethias. On observe aussi que 24% des accidents implique un piéton (contre 24% chez Ethias).

Plusieurs hypothèses peuvent être émises face à cette augmentation :

- 1° : les deux populations couvertes n'utilisent habituellement pas les mêmes modes de transports.
- 2° : les catégories d'âge présentes au sein des deux population couvertes influencent le mode de déplacement
- 3° : la localisation géographique des établissements couverts influencent le mode de transport utilisés.

A ce stade de l'analyse nous ne pouvons pas apporter de réponse à ces hypothèses.

En matière d'exploitation des données, le Centre interdiocésain nous fourni une précision tout à fait importante quant aux accidents survenants sur le chemin de l'école (voir le tableau 14 ci-dessous). Il s'agit du nombre de décès survenu au sein de leurs catégories. Ethias dispose probablement de ce genre de données mais elles ne nous ont pas été fournies pour cette première phase.

**Tableau 14** : Nombre de décès sur les 5 années scolaires analysées

|            | <i>Nombre de décès entre<br/>00/01 et 04/05</i> | <i>Nombre total d'accidents<br/>(sur 5 années)</i> |
|------------|---|--|
| piéton     | 3   | 3466   |
| bicyclette | 7   | 6987   |
| véhicule   | 5   | 1357   |
| excursion  | 5   | 2424   |
| ramassage  | 1   | 25   |

[données du Centre Interdiocésain de 2000/2001 à 2004/2005]

Sur les 5 années scolaires analysées, on note qu'il y a eu 21 décès d'enfants sur le chemin de l'école pour les 35 décès totaux recensés sur cette période et pour l'ensemble des accidents scolaires. Les autres décès ont eu lieu dans la cour de récréation (3), en classe (1) ou pendant une activité scolaire (1). Le lieu n'est pas connu pour 8 décès ( le code final ne le permettant pas : 4 décès recensé pour le code « décès immédiat », 4 décès sous le code « dossier terminé » et 1 décès pour le code « RC d'un assuré possible »).

Ce fait est aussi constaté en France<sup>26</sup>, où la plupart des décès qui surviennent dans le cadre des « accidents scolaires », le sont dans la catégorie « chemin de l'école ».

Pour rapporter ces informations au niveau de la Belgique, l'Institut belge pour la Sécurité routière fait état dans son rapport de 2001, sur les statistiques de la route en Belgique<sup>27</sup>, de 19 décès de piétons âgés de 0 à 19 ans et de 22 décès de cyclistes des mêmes âges pour toute la Belgique.

**Tableau 15** : Nombre de décès\* recensés par l'IBSR en 2001 pour les piétons et les cyclistes de 0 à 19 ans.

| <i>Tranches d'âge</i> | <i>Piétons</i> | <i>Vélo</i> |
|-----------------------|----------------|-------------|
| 0 - 4 ans             | 5              | 0           |
| 5 - 9 ans             | 6              | 3           |
| 10 - 14 ans           | 5              | 8           |
| 15 - 19 ans           | 3              | 11          |

\* nombre de décès à 30 jours.

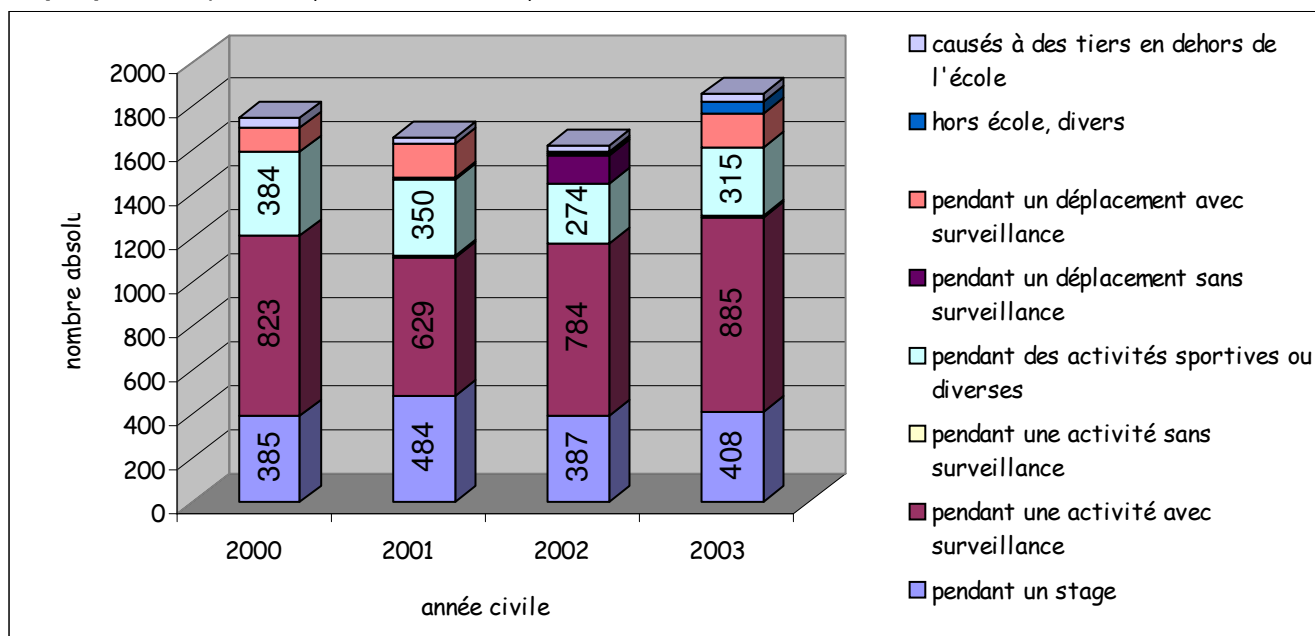
<sup>26</sup> voir dans le chapitre 5 du document des Mutuelle Saint Christophe Assurances  
[http://www.msc-assurances.fr/uploaded\\_files/pdf/MS-C-Accidents\\_scolaire\\_1.pdf](http://www.msc-assurances.fr/uploaded_files/pdf/MS-C-Accidents_scolaire_1.pdf) (07/05)

<sup>27</sup> IBSR, statistiques d'accidents en Belgique, 2001  
<http://www.ibsr.be/main/PublicatieMateriaal/Statistieken/catalogDetail.shtml?detail=706152949&language=fr> (09/05)

#### 4.3.2.2.5 Accidents en dehors des établissements scolaires

Comme nous le montre le graphique 9 ci-dessous, c'est dans la catégorie « activités avec surveillance » que l'on retrouve le plus grand pourcentage d'accident en dehors des établissements scolaires.

**Graphique 9** : Répartition (en nombre absolu) des accidents survenant en dehors de l'établissement scolaire



[données Ethias 2000 (n = 1753), 2001 (n = 1660), 2002 (n = 1623) et 2003 (n = 1856)].

En effet, si l'on regarde la moyenne calculée sur 4 ans, cette catégorie est impliquée dans un peu moins de la moitié des cas (45%).

**Tableau 16** : Répartition (pourcentage moyen sur 4 ans) des accidents survenant en dehors des établissements scolaires

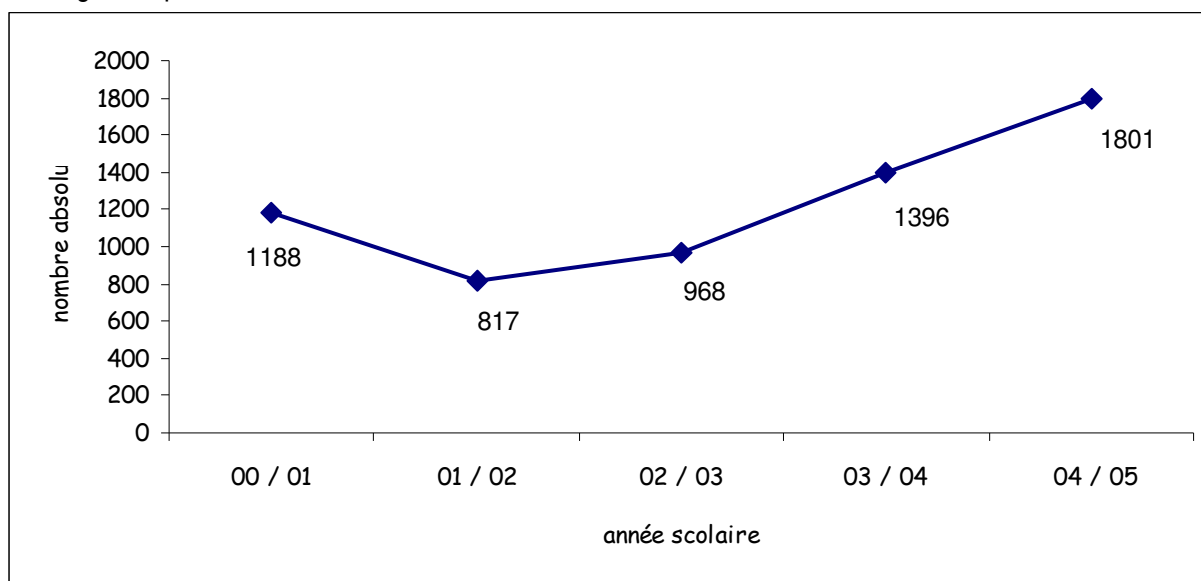
|   | Moyenne en % |
|---|--------------|
| pendant un stage                            | 24,1         |
| pendant une activité avec surveillance      | 45,3         |
| pendant une activité sans surveillance      | 0,2          |
| pendant des activités sportives ou diverses | 19,2         |
| pendant un déplacement sans surveillance    | 2,0          |
| pendant un déplacement avec surveillance    | 6,1          |
| hors école, divers                          | 0,9          |
| causés à des tiers en dehors de l'école     | 2,1          |

[calculée sur base des données Ethias de 2000 à 2003].

Il est important de noter aussi que la catégorie « pendant un stage » explique à elle seule 1/4 des occurrences.

Les données actuellement traitées ne nous permettent pas d'éclairer plus en détails cette réalité.

**Graphique 10** : Evolution entre l'année scolaire 2000/2001 et 2004/2005 du nombre d'accidents survenus dans la catégorie « pendant une activité ».



[source : Centre interdiocésain ]

Si l'on regarde les données du Centre interdiocésain liée à la catégorie « accident pendant une activité » (graphique 10 ci-dessus), on observe que le nombre d'évènements augmente de près de 1000 unités en 4 ans.

Les données actuellement en notre possession ne nous permettent pas d'expliquer cette réalité.

#### 4.3.2.2.6 Les autres informations

Le Centre interdiocésain à mis à notre disposition deux listings annuels de relevé d'accident. Comme expliqué plus haut dans ce document, il s'agit d'une liste qui est envoyée à chaque établissement scolaire assuré afin qu'il puisse avoir une vision exhaustive de leur situation.

Les 2 listings qui nous ont été fournis couvrent l'année scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 30 juin 2005. Ils contiennent :

- pour l'un, le relevé d'une école comptant environ 2000 élèves de la maternelle au secondaire [technique et non technique])
- et pour l'autre, le relevé d'un établissement scolaire comptant environ 130 élèves de maternelle et de primaire.

Ces relevés nous ont permis de nous faire une idée plus précise de la « réalité » du suivi des dossiers dans deux écoles (de taille et de population différentes) le temps d'une année scolaire. Le tableau 17 ci-dessous nous en présente donc une synthèse.

**Tableau 17** : Bilan « administratif » des deux relevés annuels.

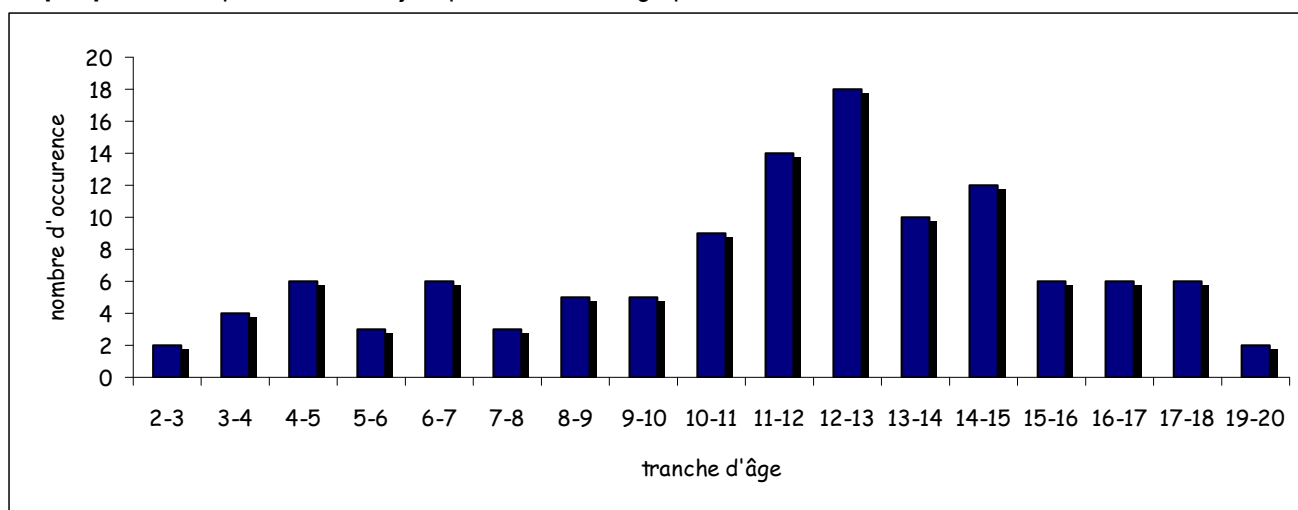
| <i>nombre de déclaration</i> | <i>école "130"</i> | <i>école "2000"</i> |
|------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>Total</b>                 | <b>5</b>           | <b>127</b>          |
| complète                     | 2                  | 77                  |
| sans certificat              | 0                  | 0                   |
| sans débours                 | 2                  | 42                  |
| sans certificat ni débours   | 1                  | 5                   |
| pas de déclaration*          | 0                  | 3                   |

[source : Centre interdiocésain, période du 1/09/2004 au 30/06/2005 ]

\* pas de déclaration signifie que l'événement accidentel a été signalé au Centre interdiocésain (en général par téléphone) mais qu'aucune déclaration n'est rentrée. Ce genre de cas se retrouvera avec le code « info ».

Grâce à ces relevés nous avons pu aussi nous faire une idée des différentes tranches d'âge impliquées dans les accidents scolaires. Il est évident que ce qui est présenté ci-dessous n'est le reflet que d'un seul établissement scolaire de Communauté française, toutefois, il nous semblait intéressant de la présenter, puisque la tendance semble suivre ce qui est observé dans d'autres contextes. En effet, les chiffres publiés par la Mutuelle Saint Christophe Assurances en France<sup>28</sup>, font état d'un rapport de 1,5 entre le nombre d'accidents survenant à un élève de primaire et le nombre d'accidents survenant à un élève du secondaire. Si l'on regroupe les âges du graphique ci-dessous suivant ce qui est observé dans un cursus scolaire normal c'est à dire transition primaire - secondaire vers 12 ans : on obtient 57 occurrences pour les enfants en dessous de 12 ans et 74 cas pour les 12 ans et plus. Ce qui donne un rapport de 1,3.

**Graphique 11** : Répartition des sujets par tranches d'âge présumée\*.



[source : Centre interdiocésain, n = 117, école de 2000 élèves, période du 1/09/2004 au 30/06/2005 ]

\* présumée : car calculée sur base de la différence entre l'année de naissance de l'élève et des deux années de l'année scolaire.

<sup>28</sup> Mutuelle Saint Christophe, Les dossiers de la prévention. Les accidents scolaires ; 2004 ; France.  
[http://www.msc-assurances.fr/uploaded\\_files/pdf/MSC-Accident\\_scolaire\\_1.pdf](http://www.msc-assurances.fr/uploaded_files/pdf/MSC-Accident_scolaire_1.pdf) (07/2005).

## 5 Discussion

### 5.1 Constats importants

Les données présentées dans le cadre de ce rapport sont intéressantes à plus d'un titre :

**1° : elles permettent de dresser une cartographie du « qui assure qui ? » dans le milieu scolaire en Communauté française de Belgique.**

Cette cartographie nous a permis, entre autres, de cibler les compagnies majoritairement présentes sur le territoire de la Communauté française afin d'engager les collaborations.

**2° : elles montrent l'importance du nombre d'évènements accidents au sein des établissements scolaires de la Communauté française de Belgique.**

En effet, plus de 75000 dossiers de sinistres sont ouverts annuellement auprès des compagnies avec lesquelles nous avons collaborés. Compagnies qui couvrent environ 65% de la population scolaire totale en Communauté française de Belgique. Un document d'information réalisé par les Assurances P&V fait état de 200000 accidents (de toute nature) à l'école par an et pour toute la Belgique<sup>29</sup>.

**3° : elles permettent de mettre en évidence , au minimum, la répartition des accidents dans les principales catégories à savoir : « à l'école », « sur le chemin de l'école » et « en dehors de l'école ».**

La catégorie « accident à l'école » représente à elle seule, plus de 90% de l'ensemble des déclarations chez Ethias et un peu plus de 80% des déclarations au Centre interdiocésain.

**4° : au sein de l'école on peut observer que la cour de récréation et la salle de gymnastique ( et les activités sportives) sont responsables des 3/4 des évènements accidentels.**

Les pourcentages observés dans la catégorie « au sein de l'école » sont pour Ethias de l'ordre de 45% des évènements dans la cour de récréation et de 35% pendant le cours de gymnastique. Au Centre interdiocésain, ces pourcentages sont de l'ordre de 40% pour la cour de récréation et de 30% pour la gymnastique et les activités sportives.

**5° : les décès liés aux accidents scolaires sont essentiellement à ranger dans la catégorie « chemin de l'école ».**

Sur les 35 décès recensés sur 5 années scolaires par le Centre interdiocésain, 21 ont eu lieu sur le chemin de l'école.

---

<sup>29</sup>P&V Assurances, Dossier d'information sur les accidents à l'école. Dernière mise à jour le 30 septembre 2004.  
<http://www.pv.be/fr/school/print.pdf> (08/2005) .

## 5.2 Limites

Bien qu'un pas important, à savoir l'ouverture des organismes assureurs à partager leurs données avec une unité universitaire, ai été franchi lors de cette première étape de recherche, nous avons pu nous rendre compte tout au long de la rédaction de ce document qu'ils restent beaucoup d'inconnues liées aux données présentées.

### **1° : manque de précision en terme de population globale couverte.**

Nous présentons dans nos résultats des estimations basées sur des données approximatives.

Les compagnies parlent de leur couverture en terme d'établissements scolaires couverts (entités assurées) et pas en terme d'individus couverts (nombre d'élèves au sein de ces entités).

### **2° : pas d'informations quand à la composition interne des populations couvertes en terme d'âge, de sexe, de niveau scolaire, de localisation géographique etc.**

Ce qui ne permet pas une mise en évidence des différences pouvant exister entre individus de sexe différent, d'âge différent ou de localisation géographique différente.

### **3° manque d'harmonisation des catégories de références entre les compagnies.**

Cela ne permet de assembler les données entre elles.

### **4° : sous traitement (sous encodage) par les organismes assureurs des items relatifs à la nature des lésions, aux causes et aux conséquences des accidents.**

Ces données étant pourtant essentielles en vue d'une meilleure description de la problématique des accidents scolaires

## 6 Perspectives

Une prochaine étape va donc être franchie lors de la phase 2. En effet, nous avons reçu l'accord aussi bien de la Compagnie Ethias que du Centre interdiocésain Assurances pour continuer avec eux, nos investigations au sein de leur banque de données. Une étude rétrospective<sup>30</sup> va donc être réalisée par nos soins dès le mois d'octobre.

Cette phase s'attellera donc à notre préoccupation de connaître : la nature des lésions en fonction du lieu de survenue, la description la plus complète possible de l'accident, l'âge de l'accidenté, le niveau et le type d'enseignement et enfin la localisation géographique de l'établissement scolaire

---

<sup>30</sup> Ce qui signifie que nous irons « éplucher » les dossiers d'accidents déjà encodés et traités par les deux organismes assureurs et cela pour une période préalablement déterminée.

Parallèlement, une étude en matière de prévention des accidents et traumatismes en milieu scolaire pourrait être menée : par le recensement et l'analyse des expériences internationales, grâce à une revue de la littérature et/ou par le recensement des initiatives existantes en Communauté française par envoi d'un questionnaire à tous les services PSE<sup>31</sup> par exemple ou par enquête auprès des conseillers en prévention du secondaire.

La bonne collaboration qui s'est établie avec les deux organismes assureurs, qui grâce aux données fournies ont largement contribué à la réalisation de ce rapport, sont des partenaires à privilégier au long terme.

La création d'un registre des traumatismes<sup>32</sup> pourrait aider à identifier les problèmes, les compagnies y ont un rôle important à jouer. Une collaboration étroite permettrait d'inscrire cette source de données dans un système d'information sanitaire performant et durable autour de la problématique des accidents scolaires.

La maîtrise de ces informations permettant de définir des stratégies et des actions de prévention pertinentes pour assurer un milieu scolaire plus sûr.

---

<sup>31</sup> Promotion Education Santé, anciennement Inspection Médicale Scolaire

<sup>32</sup> liste documentée des traumatismes survenus en milieu scolaire ayant nécessité des soins et ou l'intervention de l'assurance



## 7 Bibliographie

- Benamghar L., Chau N, Saunier-Aptel E. *et al* ; Les accidents chez les élèves des lycées professionnels et technologiques en Lorraine ; Rev Epidemiol Sante Publique, 46 : 5 – 13, 1998.
- Coteur J.P., Moriau A., Louyet P, Accident à l'école : qui paie ?, Budget & Droits, août 1998 – N°140, pp 28 - 31. Belgique.
- Coteur J.P., Louyet P., Masse J.L., Moriau A., Accident à l'école : qui paie ?, Budget & Droits, septembre/octobre 2002 – N°164, pp 10 – 13. Belgique.
- Institut scientifique de Santé publique, section Epidémiologie; SPMA, Standardized Procedures for Mortality Analysis <http://www.iph.fgov.be/epidemio/spma/index.htm> (07/2005).
- Laflamme L., Menckel E., Aldenberg E.; School-injury determinants and characteristics : developing an investigation instrument from a literature review; Accid. Anal and Prev., vol 30, N°4, pp 481 – 495, 1998.
- Mutuelle Saint Christophe, Les dossiers de la prévention. Les accidents scolaires ; 2004 ; France. [http://www.msc-assurances.fr/uploaded\\_files/pdf/MS-C-Accident\\_scolaire\\_1.pdf](http://www.msc-assurances.fr/uploaded_files/pdf/MS-C-Accident_scolaire_1.pdf) (07/2005).
- Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur, La base de données accidents BAOBAC, année scolaire 2003 – 2004 ; France. [ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/baobac\\_2004.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/baobac_2004.pdf) (07/2005).
- Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur, La base de données accidents BAOBAC, année scolaire 2002 – 2003 ; France. <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/baobac.pdf> (07/2005).
- OMS & CDC ; Lignes directrices pour la surveillance des traumatismes ; 2004 ; Suisse.
- Piette D. *et al* ; La santé et le bien-être des jeunes d'âge scolaire. Quoi de neuf depuis 1994? ; ULB-PROMES ; 2003. Belgique. <http://www.ulb.ac.be/esp/promes/> (07/2005).
- Prédine R., Chau N., Lorentz N. *et al* ; Les accidents scolaires dans les établissements d'enseignement général : incidence, causes et conséquences ; Rev Epidemiol Sante Publique, 50 : 265 – 276, 2002.
- P&V Assurances, Dossier d'information sur les accidents à l'école. Dernière mise à jour le 30 septembre 2004. <http://www.pv.be/fr/school/print.pdf> (08/2005)
- Van Casteren V., Devroey D. ; Rapport sur les interventions des généralistes lors d'accidents ; Senti-Bul ; juin 2005 ; Belgique. <http://www.iph.fgov.be/epidemio/epifr/medvfr/sentibul/sentibul.htm> (07/2005).

## 8 Annexes

### 8.1 Calcul de la part relative que représente le Centre interdiocésain.

- Puisque nous savons que le libre confessionnel représente 96% du réseau libre subventionné
- Puisque nous supposons que la couverture [80% / 20%] est constante au sein des 4 bureaux de courtage
- Puisque nous savons que le Centre interdiocésain couvre les établissements du libre confessionnel situés sur les arrondissements de Bruxelles, du Brabant wallon et flamand, de Namur et du Luxembourg.

Tableau : Ventilation des élèves – étudiants (universités non comprises) du réseau libre par arrondissements

|                        | <i>Libre</i>  | <i>96%*1</i>  |
|------------------------|---------------|---------------|
| <b>Total</b>           | <b>449538</b> | <b>431556</b> |
| <b>Bruxelles</b>       | 104508        | 100328        |
| <b>Brabant wallon</b>  | 39607         | 38023         |
| Hainaut                | 133199        |               |
| Liège                  | 89037         |               |
| <b>Luxembourg</b>      | 27224         | <b>26135</b>  |
| <b>Namur</b>           | 54831         | <b>52638</b>  |
| <b>Région flamande</b> | 1132          | <b>1087</b>   |

218211 desquels il faut prendre 80%

↓

174569\*2

Source : ETNIC, <http://www.statistiques.cfwb.be/>

\*1 nous avons du calculer nous même les 96% car cette information (ventilation de la population par arrondissement au sein du réseau libre confessionnel) n'était pas disponible telle quelle sur le site ETNIC

\*2 il s'agit d'une sous estimation puisque nous n'avons pas l'entièreté des chiffres pour le Brabant flamand.

Le Centre interdiocésain couvre environ 40 % (174569 / 431556) de la population scolaire des établissements du réseau libre confessionnel.

### 8.2 Informations relatives au formulaire de déclaration en ligne

Selon nos deux interlocuteurs, la tendance actuelle en matière de déclaration d'accident est de 50% en faveur de la version papier et de 50% en faveur de la version on-line. Notons toutefois, que des actions sont menées auprès de leurs assurés afin de les motiver à l'utilisation du « on-line » (envoi de courrier, démonstration etc.).

Ce mode de déclaration, semblent avoir plusieurs avantages :

La déclaration en ligne comporte des **champs obligatoires**<sup>33</sup>. Si ces champs ne sont pas remplis, l'assuré qui déclare ne sait pas aller plus loin dans le remplissage de la déclaration. En effet, nos interlocuteurs nous avaient tous les deux faits états de problèmes lors du remplissage manuel des déclarations par les assurés. En ce qui

<sup>33</sup> Le tableau ci-dessus nous montre les items ayant été considérés comme obligatoire par les organismes assureurs

concerne la date de naissance de la victime par exemple, celle-ci pouvait parfois être manquante jusque dans 50% des cas.

Notons aussi que, puisque l'assuré encode via un **support informatique**, les données sont directement et automatiquement balancées dans les fichiers de l'organisme assureur. Il y a donc un gain de temps considérable (puisque la déclaration ne doit plus être saisie par un gestionnaire lors de la réception postale de celle-ci), ce qui permet un traitement plus rapide du dossier.

Il faut toutefois noter que le certificat médical et le relevé de débours ne sont jamais encodé via le support informatique. Lorsque l'assuré a rempli la première partie, à savoir, la « déclaration de l'accident » proprement dite, le système génère automatiquement un certificat médical contenant le numéro du dossier qui vient d'être encodé.

### 8.3 Codes spécifiques utilisés par le Centre interdiocésain

Puisque finalité première d'un organismes assureur est d'intervenir financièrement en cas d'événement, certains codes vont parfois refléter la situation administrative du dossier. Une grande diversité de code vont donc être utilisés pour caractériser les dossiers.

Notons par exemple, au Centre interdiocésain, l'existence de la catégorie « refus » qui est utilisée lorsqu'une déclaration est rentrée pour un motif n'étant pas couvert pas le contrat assurances de l'établissement scolaire. La catégorie « inconnu » est utilisée lorsque le dossier est incomplet. Enfin, le code « terminé » est attribué aux dossiers clôturés dans l'année (il s'agit en général de dossiers rapidement réglés, qui ne portent à aucune discussion par exemple un dossier ouvert pour une petite chute qui donnera seulement lieu à une consultation médicale).